

Consignes de tri sélectif des déchets

1. Déchets recyclables à placer en vrac dans le container jaune



Le tri + simple

A partir du 1er Juin 2020

OUI, tous les EMBALLAGES se trient ... uniquement les EMBALLAGES.
Bien séparer les emballages, ne pas les emboîter et les déposer en vrac dans le bac/sac.
Bien vider les emballages mais ne pas les laver.

Pots, barquettes, sachets, tubes, berlingots...



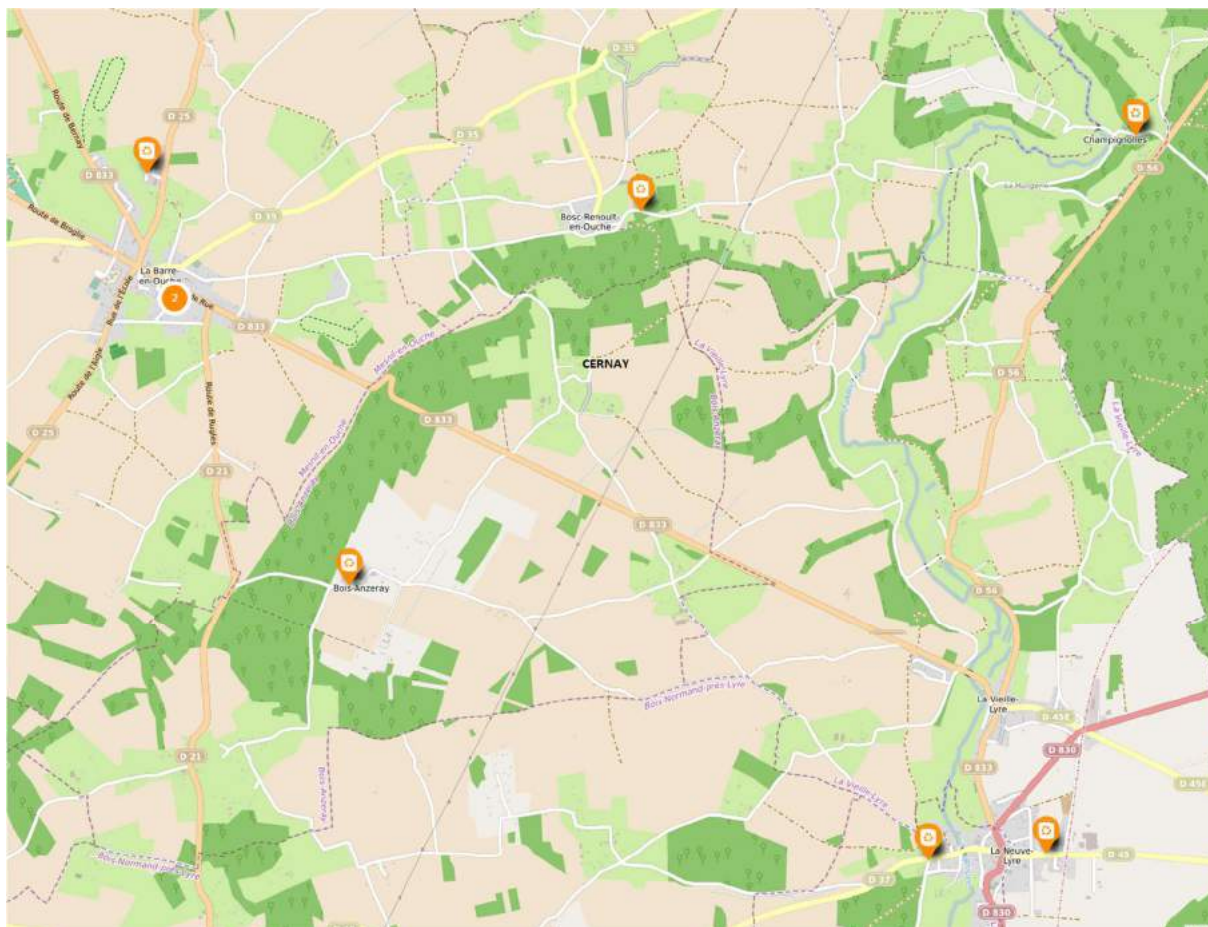
2. Déchets non recyclables à placer dans des sacs dans les containers noirs



3. Déchets à déposer dans les points d'apport volontaires



4. Carte des points d'apports volontaires proches des gîtes



Bois Anzeray 2.3 km

Bosc Renoult 2.5 km (à la sortie du village)

La Neuve Lyre 4.5km (En direction de Paris : en suivant la D833, traversez la Vieille Lyre en direction de la Neuve Lyre, au centre de la Neuve Lyre, prendre à gauche sur la D45, les colonnes de tri sont à 300m après le croisement. Puis, continuer tout droit pour rejoindre le carrefour de la D45 et D45E, et continuez l'itinéraire habituel vers Paris sur la D45.)

La Barre en Ouche 4 km (sur le parking du Carrefour Contact)